

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2020**A 19 h**

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt, à dix neuf heures les membres du conseil municipal de Berchères-sur-Vesgre, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, Madame LEVEQUE Marie-Claude, M. FREMIN DU SARTEL Laurent, Mme. PETIT Sara, M. L'YVONNET Christian, Mme. DE PIEDOUE Caroline, Mme. PIERRE Nelly, Monsieur PUYBASSET Louis, Mme. COMBELLES Naz, Mme. FRADIN Marine.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Procurations : Néant

Sandra DAUSEND est élue secrétaire,

Convocation du 19 septembre 2020

Ajout à l'ordre du jour d'une Délibération : Vente d'un terrain rue des Garennes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : cette délibération est prise à l'unanimité

Finances
Pascal Philippot

INFORMATION : Un point est présenté sur les finances, l'ensemble ne donne lieu à aucune remarque particulière. Quelques articles nécessitent des ajustements ci-dessous.

Délibération n° 01-25/09/2020 Subvention aux associations :

Associations	Montant de la subvention
ASB	350 €
Couleurs d'écoles	
Les pêcheurs Bercheriens	300 €
Spartak	300 €
Villages en fête	
AJB	
Amicale de St. Ouen Marchefroy	
Anciens matériels pompiers	200 €
Pompiers de Bû	200 €
Kassoumaï	200 €
Les copains d'abord	300 €
Solidarité défense	150€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : cette délibération est prise à l'unanimité

Délibération n° 02-25/09/2020 : tarif eau

Comme chaque année le fermier du syndicat et la communauté d'agglomération nous demande les éventuelles modifications du tarif de l'eau.

Notre fermier la SAUR et la Communauté d'Agglomération nous demande de bien vouloir leur indiquer dès à présent les coûts de l'eau pour 2020.

Le Maire propose au Conseil de rester au même tarif qu'en 2017 ; il précise que les coûts part communale sont restés inchangés depuis 2011 :

<u>Taxe part communale tarif de l'eau</u>	
• <u>Abonnement part communale</u>	<u>30 € / an</u>
• <u>Taxe d'assainissement</u>	<u>1,8250 € HT / m³</u>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité**

Délibération n° 03-25/09/2020 : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT, FT ET ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MESNIL SIMON ET BOIS ROULANDS

Le maire a informé le conseil que nous avons une décision rapide à prendre pour pouvoir bénéficier d'une opportunité concernant l'enfouissement des lignes BT, FT et éclairage public rue du Mesnil Simon, Bois Rouland, rue Saint Marc. Le SIE ELY va effectuer une intervention depuis le transformateur jusqu'après le croisement avec la rue Saint Marc vers le carrefour rue de Normandie pour changer les fils d'alimentation et enterrer les lignes moyenne tension. Le maire propose de profiter de ces travaux pour enterrer les lignes France Télécom et basse tension (alimentations éclairage public et riverains). **Ces travaux part communale sont estimées à 77 400 € TTC.** Si nous manquons cette occasion, cela nous coûterait plus tard à peu près le double pour rouvrir et enterrer les lignes qui seraient rester aériennes. Les travaux devraient commencer d'ici la fin mois.

Décisions Modificatives à apporter au Budget Communal :

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
Article 678 Autres charges exceptionnelles	- 68 700 €
Article 023 Virement à la section d'investissement	+ 68 700 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	
Chapitre 021	68 700 €
Article 1328	8 700 €
<u>Dépenses d'investissement</u>	
Article 21538	
SES	21 100 €
INEO FT	47 750 €
MOE TELECOM	2 600 €

MOE éclairage	1 050 €
Article 2041582 SIE ELY	0 €
Article 20422 Câblage ORANGE	4 900 €
Total	77 400

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité**

Personnel
Pascal Philippot

INFORMATION : départ à la retraite de Madame Armelle Andrieux recrutement d'un agent et de madame martine Martel

Madame Andrieux ayant fait droit à sa retraite à partir du 1^{er} Octobre 2020, après 11 années de présence et un, excellent travail, une nouvelle personne Madame Elise BEDEL a intégré ce poste depuis le 14 septembre 2020 pour un recouvrement avec Madame Andrieux et effectuer une formation de 2 jours avec les services de la poste. Le Conseil lui souhaite la bienvenue et plein de réussite dans cette fonction.

Après 14 années de bons et loyaux services Madame Martine Martel nous a quitté le 1^{er} septembre 2020 pour accéder à une retraite bien méritée ; néanmoins la nostalgie aidant elle continue régulièrement à nous visiter et va peut-être poursuivre un peu d'activité auprès du SIRP.

La mairie pour le remplacement de madame Martel à fait appel à la société ADS à raison de 6 heures par semaine et cas exceptionnel des heures supplémentaires si besoin.

A ces deux agents le conseil souhaite une bonne retraite et de profiter le mieux possible de leur famille.

Travaux
Pascal Philippot

POINTS SUR LES TRAVAUX

Enfouissement Rue de la Fontaine Richard et Chemin creux : Le chemin creux a été totalement rénové par un bi-couches gravillonné. Le chantier est totalement terminé, les poteaux route de la Ville l'Evêque ont été déposés.

Rue du Rotoir : Entièrement terminé parking matérialisé.

Enfouissement des réseaux aériens rue Gabriel Gabrio : l'exécution des travaux ont pris du retard suite à des problèmes techniques et aux équipes des différents intervenants impactés par les diverses règles sanitaires liées à la COVID.

Désignation d'un conseiller pour les logements 4 locatifs de la commune

Le dernier sera l'interlocuteur privilégié avec les locataires du suivi des travaux éventuels, des attestations d'assurance qu'ils doivent produire chaque année, de les relancer pour l'entretien de leur chaudière.

Monsieur Laurant DUSSARTEL se propose pour être cet interlocuteur.

FIBRES

Points sur le développement de la fibre : compte tenu des retards successifs un RDV va être programmé avec les intervenants pour tenter de planifier la fin du chantier.

Une réunion publique est programmée **le 14 octobre de 19 h à 21 h** en présence M. LEMARE, Président d'Eure-et-Loir Numérique, M. DEY, Directeur, les 2 conseillers départementaux ainsi que 2 personnes représentant les opérateurs.

Le maire rappelle une nouvelle fois que la commune n'est ni Maître d'œuvre, ni organisatrice de ces travaux qui relèvent de la région, d'Eure et Loir numérique, et ne peut transmettre ou rapporter que les éléments qui lui sont distillés.

Communication Sandra Dausend

Brèves : vont être distribuées dans les prochains jours.

Panneau Pocket : abonnement pour une année en essai chacun pourra avoir ainsi en immédiat les informations ponctuelles importantes.

Bulletin : prévoir pour début de 2021 commencer à penser aux articles.

Cartes de vœux : à préparer et éditer pour début janvier 2021.

Urbanisme

Délibération n°4-25/09/2020 : Vente d'un des terrains rue des Garennes

Suite à la délibération N° 13.04.04.2017

Le maire informe le conseil qu'un des terrains rue des Garennes est en cours de vente pour la somme de 95 000 € frais d'agence supporte par la commune sont de 4 900 €, et lui demande d'entériner cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité.**

Environnement *Pascal Philippot*

PARC

- Point sur les plantations à reprendre cet hiver fait ; quelques sujets morts, d'autres à tailler et quelques plantations à faire ou refaire en privilégiant les buissons, ou fruitiers (mures, baies sauvages....) et fleuries. Fin octobre début novembre un RDV sera pris avec la société Vibert chargée de l'entretien.

ARBRES POUR LES NAISSANCES

Un point a été fait :

- Remplacement d'un arbre mort par un nouveau sujet fruitier.
- Création d'une nouvelle allée fruitière le long du champs filasse pour marquer les nouvelles naissances.

POINT SUR LES ELAGAGES A FAIRE

RDV est programmé avec l'élagueur.

Délibération n° 5-25/09/2020 : NETTOYAGE, ENTRETIENS, DESHERBAGE, DENEIGEMENT DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Le maire rappelle que conformément au code de l'urbanisme ces tâches incombent aux riverains et demande au conseil l'autorisation de reprendre l'arrêté en pièce jointe à cet effet.

Copie de l'arrêté à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité.**

Délibération n° 06-25/09/2020 : DEJECTIONS CANINES

Le maire fait part de plusieurs plaintes formulées concernant les déjections canines et l'incivilité des propriétaires et des chiens riverains et demande au conseil l'autorisation de reprendre l'arrêté en pièce jointe à cet effet.

Copie de l'arrêté à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité.**

Information :

Déclaration des ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre : une déclaration obligatoire et annuelle doit être faite en préfecture avec copie en mairie pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

FEUX D'ARTIFICE

Les feux d'artifices font l'objet de déclaration auprès de la mairie et de la Préfecture.

Les spectacles présentés devant un public dans le cadre d'une manifestation publique ou privée comprenant soit : des artifices pyrotechniques classés, C4, K4 ou T2, des artifices pyrotechniques classés C2, C3, K2, K3 ou T1 dont la quantité totale de matière active est supérieure à 35 kg est déclaré en mairie et en Préfecture.

Les feux artifices de catégories F2 et F3, et ne dépassant pas 35 kg, celui-ci n'a pas à faire l'objet d'une déclaration en Préfecture, mais seulement en mairie.

Il faut remplir la déclaration artifices CERFA 14098*01, à déposer en mairie et en gendarmerie (pour information) pour l'instruction du dossier.

L'instruction du dossier peut consister en la vérification d'une zone de sécurité avec l'avis au SDIS et aux forces de sécurité.

Délibération n° 07-25/09/2020 STATIONNEMENT

Cette délibération est reportée, elle a été soumise à la gendarmerie pour avis.

INFORMATION : RAPPEL ARRÊTE PREFECTORAL SUR LE BRUIT EXTRAITS DE L'ARRÊTE DU 3 SEPTEMBRE 2012

Article 2. Toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 –Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Manifestations

Délibération n° 08-25/09/2020 manifestations 2020 :

Les contraintes sanitaires liées à la COVID étant toujours d'actualité et les instructions gouvernementales précises ; les précautions à prendre lors des regroupent restent pour nous une priorité.

En conséquence de quoi le maire propose au conseil de maintenir les annulations toutes nos manifestations habituelles pour cette année comme imposées ou préconisées par le gouvernement compte tenu des risques sanitaires encourus :

- halloween
- repas des aînés de plus de 70 ans qui sera remplacé par un colis pour ceux qui le souhaiteraient. Le maire charge un groupe de conseillers de faire le point sur la dernière liste électorale pour recenser les berchériens répondants à ce critère :
- 11 novembre
- 17 novembre 150^{ème} anniversaire des combats de 1870
- marché de Noël

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **cette délibération est prise à l'unanimité.**

Syndicats

SBV4R

Election du Président, des vice- présidents et du bureau

Daniel Rigourd , Maire de Villemeux sur Eure a été élu Président.

Stéphane Lemoine (Président de la communauté de commune des portes euréliennes) a été élu 1^{er} vice président.

Raymond Roy , adjoint au maire à la Chaussée d'Ivry, a été élu 2^{ème} vice président.

Et Cathy Paturel, adjointe au maire à Oulins é été élue 3^{ème} vice présidente.

Le nouveau président a une vraie volonté de se battre pour que le syndicat ait les moyens de s'occuper activement et efficacement de prévenir les inondations.

Pour cela la taxe Gémapi dont l'objectif est de récolter des fonds pour travailler sur la prévention des inondations va être votée, si elle est votée avant le 1^{er} octobre (40 € /an et par foyer) celle-ci sera effective en 2021 : le Président fera alors en sorte qu'une partie des fonds récoltés subventionne le Syndicat qui pourra alors agir.

SIVRI

Réseau et eau potable distribution AG le 24 Septembre pour élections.

Thierry Mailler maire de Boissets est élu au poste de président.

Thierry François commune de Saint Ouen Marchefroy est élu au poste de 1^{er} vice-président.

Danièle Le Foll commune de Civry est élue au poste de 2^{ème} vice-président.

Thierry Mailler remercie Jacques Cheix, après 37 ans à la mairie de Boissets, 31 ans au syndicat.

Grandes réalisations comme les interconnexions et l'usine de décarbonatation.

Partenaires du syndicat : Saur (fermier), Safege (bureau d'études).

SIE ELY :

AG le 1^{er} septembre à Gambais avec les élections du président Jérôme Depond maire de Marchezais, des vices présidents et des membres du bureau. Ce syndicat a pour objet la réalisation et l'entretien des lignes HT, MT et BT. Le syndicat exerce ses compétences sur 44 communes réparties à peu près identiquement dans les Yvelines et l'Eure et Loir ; 80 % de la haute tension enterrée et 75 % pour la moyenne tension.

SICAE :

AG le 17 septembre ; ce syndicat est chargé du transport et de la distribution de l'électricité.

SMICA

Après délibération, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité les modalités de dépôts de listes de candidats aux commissions d'appel d'offres "Bâtiments", "Eau" et "Transports Scolaire" du SMICA.

L'élection des membres des commissions d'appel d'offre à caractère permanent ont été élu pour Bâtiments, Eau et Transport Scolaire.

La prochaine réunion sera le 13/10/20 pour voter le budget.

Une visite du Centre d'Omnisport de Saussay est prévue le 16 octobre à 19h00.

Une inauguration avec les officiels est prévue pour le samedi 21 novembre à 11H00.

Décisions municipales

Pascal Philippot

*Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT),
délibération N° 12 en date du 28 mai 2020.*

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 5 parcelles.

La séance est levée à 21 h 28.

